

Arrêté portant réglementation du stationnement  
Inauguration des travaux de voirie - Place J. l'Antique

Le maire de la commune de NOZEROY,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation de l'inauguration des travaux de voirie qui se tiendra le samedi 24 juin 2023 à 10h00, de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique

Vu l'intérêt général ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Le parking Place Jean l'Antique sera interdit au stationnement, côté fontaine, de tout véhicule le samedi 24 juin 2023 à partir de 8h00 jusqu'à la fin de l'inauguration.

**Article 2 :** Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante

**Article 3 :** M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A NOZEROY, le 15 juin 2023

Le Maire,

Dominique CHAUVIN

